



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2013

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 24 octobre 2013 à 20h30 en Mairie.

Présents :

BRUNEL Laurent - CLUZEL Michel - FAURE Guy - BERNE Nadine - BERTONNIER Pascale - CHANAL Ludovic - DEBAUD Laetitia - DUPIN Denis - PEYROT Stéphane - RAMDANI Frédéric - TRAVERSIER Michèle

A voté par procuration :

BESSION Eric

Absents excusés :

FILET-COCHE Patrick - REYNAUD Alain - REYNAUD Sébastien

Secrétaire de séance :

BERNE Nadine

Le compte-rendu du 5 septembre 2013 est voté à l'unanimité.

Recrutement d'un employé non titulaire

Suite à la fin du contrat CUI (contrat unique d'insertion) de Mme Banc Claudine, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi d'agent technique.

Il s'agit d'un contrat temporaire d'une durée de 1 an de 17h00 hebdomadaire.

Les tâches relatives à ce contrat sont :

Service cantine, nettoyage des bâtiments communaux, surveillance des enfants en cas de grève.

Voté à l'unanimité

Adhésion de communes au SIVM de St Péray

Par délibération du conseil municipal réuni le 24 Juin 2013, reçue par le syndicat mixte le

16 Juillet 2013, la commune de Charmes sur Rhône demande à intégrer le syndicat mixte pour lui transférer la compétence de son service public d'eau potable.

De même par délibération du conseil municipal réuni le 6 Juin 2013, reçue par le syndicat mixte le 18 Juin 2013, la commune de Saint-Georges demande à intégrer le syndicat mixte pour lui transférer la compétence de son service public d'eau potable.

Considérant que les communes de Charmes sur Rhône et Saint Georges appartiennent à la Communauté de Communes des 2 Chênes qui intègre au 1^{er} Janvier 2014 la Communauté de Communes Rhône Crussol et qui se fait, par délibération du 4 Décembre 2012 a transféré sa compétence service eau potable à une gestion au niveau communal et que les communes de Charmes sur Rhône et Saint Georges sont limitrophes du périmètre du syndicat.

Considérant que les réseaux d'eau potable de Charmes sur Rhône et Saint-Georges sont connectables à celui du syndicat par la commune de Oyons ;

Considérant qu'il ressort de l'étude du service d'eau potable des Communes de Charmes et Saint Georges :

- que leurs installations de distribution sont en bon état,
- que leurs besoins de fourniture en eau, actuels et futurs, peuvent être facilement satisfaits par leur propre capacité de production et de distribution,
- que leur budget n'est pas en déficit ;

Le Conseil Municipal, dans le but de rationaliser la gestion technique et financière de deux services publics de l'eau interdépendants, a décidé de répondre favorablement à la demande des communes de Charmes et Saint Georges.

Voté à l'unanimité

Demande de subventions pour le projet de réhabilitation de l'école publique

Le cabinet d'architectes Patrice Reverdy de Tournon sur Rhône a été retenu pour étudier le projet de réhabilitation de l'école publique.

Le Conseil Municipal, afin de financer ce projet sollicite le Conseil Général et le Conseil régional pour l'obtention de subventions.

Un dossier sera également monté afin d'être éligible à la DETR 2014 (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Voté à l'unanimité

Noms des rues et voies communales

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal la nomination des rues du village votée précédemment.

La dénomination et la numérotation des voies périphériques au village sont désormais terminées.

L'assemblée a donné un avis favorable à la liste des nouveaux noms des voies communales.

Voté à l'unanimité

DM n° 2 / 2013 Budget général

Afin de régler les montants d'honoraires d'architecte pour la réhabilitation de l'école, il est nécessaire de procéder à des virements de crédit dans la section d'investissement.

Le Conseil Municipal a voté les décisions modificatives suivantes :

Opération 393 Aménagement salle des fêtes	- 2 979.91 €
Opération 437 Aire de camping car	- 3 000.00 €
Opération 444 Eaux pluviales hauts de Moutay	- 3 000.00 €
Opération 427 Complexe scolaire	+ 8 979.91 €

Voté à l'unanimité

DM n° 3 / 2013 Budget général

Afin de régler les travaux effectués par les brigades vertes de l'association Tremplin insertion chantiers, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit du chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) vers le chapitre 012 (charges de personnel).

Chapitre 65	- 4 500.00 €
Chapitre 012	+ 4 500.00 €

Voté à l'unanimité

Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget 2014 et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement des recettes et d'engager, de liquider et de mandater des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- En outre, il peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013,

Vu le montant des opérations réelles d'équipement (total des chapitres 20/21 et 23) prévu au budget primitif 2013 soit : 338 125.20 €

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et de permettre le paiement des fournisseurs avant le vote du budget primitif 2014, le Conseil Municipal a décidé l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses d'investissement (hors reports), dans la limite de 84531.30 € (25% de 338 125.20 €), pour la réalisation des opérations suivantes :

Opération n° 50/ voirie

Opération n° 72/ mobilier matériel

Opération n° 326 / bâtiment Riou/Moine

Opération n° 392 / noms des rues

Opération n° 420 / PLU

Opération n° 422 / bibliothèque / local / abords

Opération n° 326 / complexe scolaire

Opération n° 392 / signalétique hameaux / village

Opération n° 442 / aménagement cœur village

Opération n° 445 / renforcement AEP le Serre

° Ces dépenses ainsi engagées, liquidées et mandatées seront reprises au budget primitif 2014.

Voté à l'unanimité

Intempéries du mercredi 23 octobre 2013

Demande de subventions Ministérielle, Départementale et Régionale

Les dégâts portent essentiellement sur la voirie communale qui a souffert de glissement de terrain, de dégradation du revêtement de la chaussée, de déformation de la voie, de creusement de tranchée.

Le montant des travaux de remise en état s'élève à environ 77 024.56 € HT et qu'il conviendrait de demander des subventions Ministérielle, Départementale et Régionale pour financer ces travaux.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales, auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Voté à l'unanimité

Affaire du Tremplin

Dans le cadre du contentieux de l'affaire du Tremplin, des frais d'experts judiciaires ont été engagés par Messieurs BAUD René et CHANAL Ludovic :

M. BARBE : 1.200,00 €

M. BECHETOILE : 1.986,94 €

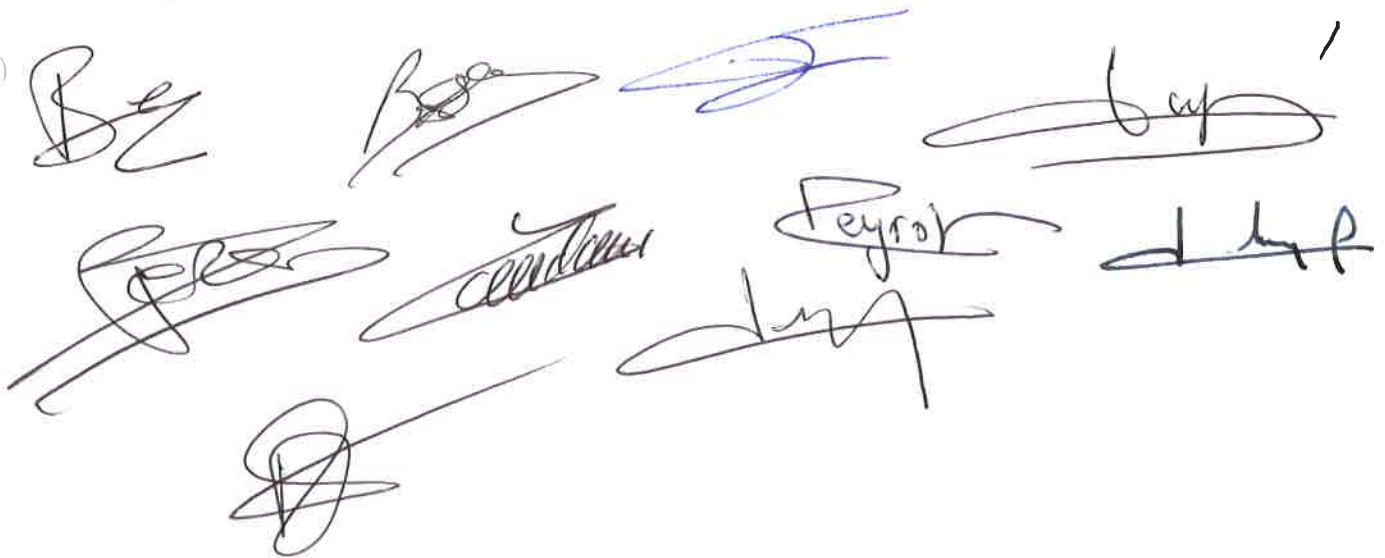
Il a été proposé à l'assemblée que la Commune prenne en charge ces frais afin de permettre l'avancement et la clôture du dossier.

Il a été précisé qu'aucune autre sollicitation de la part des demandeurs ne sera prise en compte par la commune. Cet arrangement serait le dernier qui pourrait être annexé au protocole. Aucune autre participation communale ne saurait être envisagée.

Il a été proposé une réflexion autour du sujet et la préparation d'une délibération pour la prochaine réunion après avis de l'avocat en charge du dossier : Maître Plunian.

Séance levée à 22h30.

Signatures



A collection of approximately ten handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose grid. Some signatures are clearly legible, such as 'Feyrol' and 'Lep', while others are more stylized or scribbled.